



Octobre 2022
CSE DOGSE FO COM \ ORANGE



DÉCLARATION

CSE DOGSE OCTOBRE 2022 LYON

PRÉALABLE

Le 18 octobre, nous étions des milliers dans la rue à l'appel de FO, CGT, Solidaires, FSU, UNEF, FIDL, pour l'augmentation générale des salaires, pour le respect de nos droits sociaux (garanties collectives, statuts, services publics, sécurité sociale, retraites...), pour la défense du droit de grève, de nos libertés et pour plus de justice sociale.

Le salaire c'est la rémunération du travail. C'est lui qui alimente les ressources de notre système de Sécurité sociale. En pleine réforme de l'assurance chômage et avant une prochaine réforme des retraites, alors que la population est confrontée à une inflation sans limite, les augmentations de salaires constituent pour FOCom une revendication immédiate !

La négociation d'une prime de partage de la valeur a démarré le 12 octobre. FOCom a demandé à la direction de ne faire aucune interférence entre la négociation de cette prime et la négociation salariale 2023. C'est-à-dire entre du « cash » et une augmentation pérenne de la rémunération, cette dernière ayant largement notre préférence.

FOCom rappelle que c'est uniquement la part collective de la NAO qui bénéficie à tous, soit une moyenne de 2,1 % et que cette prime ne s'appliquerait qu'à 45 % des salariés d'Orange. Tous les ménages, donc tous les salariés subissent l'inflation et perdent du pouvoir d'achat. La loi stipule bien la possibilité pour Orange d'un versement pour l'ensemble des salariés. FOCom demande à la direction de réviser à la hausse les montants et d'en élargir le bénéfice à TOUS ses salariés.

Pour FOCom, au regard du contexte socioéconomique, le budget de la prime de partage, alloué par Orange, d'un montant de 23 millions d'euros paraît bien dérisoire en comparaison du chiffre d'affaires de 18 milliards d'euros en France et aux 2,3 milliards versés aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant à notre demande pour l'ouverture par anticipation de la NAO 2023, qui suscite d'ores et déjà de fortes attentes, les négociations devraient débuter courant février 2023.

La commission de suivi de l'accord intergénérationnel concernant l'éventuelle prolongation au 1^{er} avril 2023 du dispositif d'entrée dans le Temps Partiel Senior 2022, s'est tenue le 11 octobre. La direction a annoncé son intention de ne pas le prolonger, justifiant cette décision par le quota fixé des entrées dans le dispositif et le temps donné aux salariés éligibles considérés comme « suffisants, et ne justifiant pas cette prolongation ».

FOCom regrette vivement cette décision qui s'inscrit dans le contexte de changement de gouvernance d'Orange et des orientations législatives qui se profilent. FOCom est la seule organisation syndicale à avoir défendu une prolongation du TPS, contrairement aux autres syndicats signataires, CFDT et SUD, qui ont décidé de suivre la direction. Cette prolongation aurait permis aux salariés de bénéficier d'un temps de réflexion supplémentaire pour entrer dans ce dispositif.

2022, Le Bon moment pour Adhérer !

Rejoignez FOCom et abonnez-vous à la newsletter sur www.focomdogse.com

La loi du 16 août 2022 relative à la protection du pouvoir d'achat autorise un déblocage exceptionnel de l'épargne salariale à savoir des placements issus de la participation et de l'intéressement investis dans le PEG avant le 1er janvier 2022 et bloqués 5 ans.

Avec cette mesure, il est désormais possible de débloquent une somme à hauteur de 10 000 euros et ce jusqu'au 31 décembre 2022. FOCOM a signé le 6 octobre l'avenant à l'accord d'intéressement Orange SA 2021-2023 qui profite aux salariés, néanmoins cette mesure éphémère ne saurait être l'unique solution pour pallier la hausse du taux d'inflation et la forte baisse du pouvoir d'achat. Notre revendication prioritaire en matière de pouvoir d'achat demeure l'augmentation des salaires pour tous.

Le 30 septembre, la présidente de la cour d'appel de Paris a communiqué le verdict en appel des ex dirigeants de France Télécom. Les peines allégées ont choqué, voire indigné les victimes ou familles de victimes, ainsi que les parties civiles dont FOCOM. La relaxe de deux cadres condamnés en première instance a été douloureuse à entendre.

Effacées les peines d'emprisonnement ferme pour Didier Lombard et Pierre Louis Wenes, la durée totale a été transformée en sursis.

Malgré ces allègements qui font débat, nous n'oublions pas le verdict condamnant en première instance Orange-ex France Télécom, qui a été la première société du CAC 40 à être condamnée pour « harcèlement moral institutionnel ».

FOCOM insiste sur le fait que ce verdict de condamnation, doit servir à briser l'omerta dans les petites et grandes entreprises et à libérer la parole des victimes pour construire une résistance au harcèlement, sous toutes ses formes. En tout cas, si Orange considère que ce verdict tourne la page France Télécom, elle se trompe, cette entreprise et ses dirigeants ont un devoir de mémoire

envers les victimes et leurs familles, ils ont une responsabilité pénale qui à tout moment peut être engagée à nouveau en cas de manquement aux obligations de santé et sécurité vis-à-vis des salariés.

Orange nous propose 3 projets d'amélioration de l'adéquation flux/ressources pour des boutiques dont on ne sait pas à ce jour si elles seront encore dans le giron de notre DO dans quelques mois, compte tenu du dossier en suspens sur le Plan Schéma Directeur. Celui-ci va impacter 5 boutiques de la DOGSE début 2023, en attendant que le couperet tombe pour environ la moitié des 64 boutiques historiques Orange que le projet, présenté au CSEC, prévoit de rétrocéder à la GDT. Est-ce vraiment le moment, alors que les 1115 salariés de nos boutiques vont être concernés par ce gigantesque chantier de dumping social et seront, pour la moitié d'entre eux, mis en demeure de se retrouver un poste ? Pour FOCOM, il est grand temps de réintégrer l'ensemble des boutiques au sein de la maison mère et non de niveler par le bas les conditions de travail. Il est grand temps que les salariés de la GDT deviennent des salariés à part entière d'Orange, rattachés eux aussi à la CCNT.

Le 15 octobre 2022, un jeune auto-entrepreneur, sous-traitant d'Eiffage, entreprise elle-même sous-traitante d'Orange, a trouvé la mort à Talizat, dans le Cantal, soit à plus de 500 km de chez lui. Ce drame survient 8 mois après celui de Ste Tulle dans les Alpes de Haute Provence. Ces deux accidents mortels se ressemblent étrangement. A croire que l'un n'a pas servi à empêcher l'autre. La délégation FOCOM adresse toutes ses condoléances à la famille et aux proches de la victime. FOCOM se pose la question, une nouvelle fois, de la sécurité et des conditions de travail chez nos fournisseurs, comme vous les nommez maintenant et de leurs sous-traitants.

2022. Le Bon moment pour Adhérer !